

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 9 octobre 2018

Délibération
n° CA 2018 - 129

approuvant l'attribution d'une subvention dans le cadre d'un colloque

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

Vu l'avis exprimé par le Conseil de Faculté d'Administration et Communication en date du 3 octobre 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le montant total de 1000 € sera versé à l'IDETCOM sur le Service Opérationnel 9350000821 (Eotp : 18C35001-T) pour l'organisation du colloque « Laïcité : une question de frontières ».

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **913 101 00 01**.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Corinne MASCALA

